



République Française
Département du Gard
Mairie de Dions - 30190
Tél. : 04 30 06 52 90
Courriel : accueil@dions.fr
Site : www.dions.fr

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 25/04/2025

Le 25 avril de l'an deux mille vingt-cinq à 19H, le Conseil Municipal de DIONS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil sous la présidence de Monsieur le Maire Gérard THEOTIME.

Présents : Sylviane Beylard, Jérôme Boucoiran, Patrick Chabert, Mireille Chartier, Christian Lazzaroto, Michaël Micucci, David Racanière, Nicole Raymond, Fabienne Saint-Gratien, Gérard Théotime.

Excusés : Annette Couderc, Pauline Dudek, Marceau Fricon, Stéphanie Ogier.

Procurations :

Secrétaire de séance élue Fabienne Saint Gratien.

Approbation du compte rendu du Conseil municipal du 28/03/2025: Unanimité.

Début de séance : 19h00

DELIBERATIONS :

1. Choix des entreprises-Réhabilitation de la place de la Mairie:

La commission travaux /appel d'offres s'est réunie et a décidé de suivre les préconisations du maître d'œuvre à savoir :

- Lot N°1 - Aménagement de voirie - réseaux divers: LAUTIER MOUSSAC / CABRIT TP / SCAIC pour un montant de 323 897,40 € HT
- Lot N°2 - revêtements en béton - mobilier urbain: SOLS MEDITERRANEE pour un montant de 42 139,00 € HT
- Lot N°3 - Plantations: DAUDET PAYSAGES pour un montant de 11 267,33 € HT

Il est proposé d'acter les propositions du Maître d'œuvre.

Délibération 018/2025 votée à l'unanimité.

2. Autorisation d'emprunt-Réhabilitation de la place de la Mairie:

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de recourir à l'emprunt pour compenser les restes à charges du projet de réhabilitation de la place de la Mairie et du parking du Rossignol.

Pour rappel le coût prévisionnel total de l'opération est fixé à 489 554,97 € TTC.

Nous avons obtenu le maximum autorisé de subventions (80% du coût) soit 303 358.65 €.

Le reste à charge pour la Commune est de 186 196, 62 €.

Notre capacité à emprunter est bonne sachant que le taux de désendettement de la Commune est de 3.69 années pour un seuil de vigilance fixé à 10 années et qu'un nouvel emprunt vient à son terme en mars 2026.

Pour information l'état de la dette de la commune au 1er janvier 2025 s'établit comme suit :

Emprunt	16/08/2011	Ag. générique CAISSE EPARGNE LR	120 000,00	25/03/2026	10 336,31	463.15	9 893,18
8064677		Réhabilitation appartement communal-Rue du					
Emprunt	08/01/2016	CAISSE DES DEPOTS	110 000,00	01/02/2036	65 184,31	7 042,15	5 331,99
44536		Réfection de voirie suite aux intempéries d'Oc					
Emprunt	01/10/2019	C.C.P. MONTPELLIER	80 000,00	01/10/2039	57 442,25	3 631,66	3 841,78
12 09 20		reovation batiments communaux					
Emprunt	20/08/2021	Ag. générique CAISSE EPARGNE LR	100 000,00	25/08/2031	60 835,04	1 499,12	9 893,93
9584977		Financement Mairie et Enfouissement					
					193 797,91	12 636,08	28 960,88

Il est proposé de contracté un prêt « classique » pour financer le reste à charge de 150 000 € avec une durée de remboursement de 15 années avec un taux d'intérêt de 3.87 %.

Délibération 019/2025 votée à l'unanimité.

3. Autorisation d'emprunt relais-Réhabilitation de la place de la Mairie:

Monsieur le Maire informe le Conseil de la nécessité de recourir à l'emprunt pour couvrir les décalages de versement des subventions et du FCTVA de l'opération de réhabilitation de la Place de la Mairie et du Parking du Rossignol.

Il est proposé de contracter un prêt relais de 200 K€ avec remboursement in fine en 2027 pour compenser le décalage de versement des soldes de subventions et du FCTVA sur la base d'un taux d'intérêt de 2.51 %.

Le remboursement sera effectué au fur et à mesure des versements de subvention et du FCTVA et ne donnera pas à lieu à des frais de dossier.

Délibération 020/2025 votée à l'unanimité.

4. Extension éclairage public:

Monsieur le Maire expose :

Lors des deux premières tranches de rénovation énergétique de l'éclairage public réalisées par le SMEG TE30 sur la commune, il est rapidement apparu que certaines rues et chemins étaient dans l'obscurité la plus totale.

Face à ce constat, la commune souhaite combler ces lacunes au travers d'un programme de travaux d'extension d'éclairage public des espaces concernés pour les prestations suivantes :

Armoire de comptage AA poste BRANT :

Il s'agit de renforcer l'éclairage de l'arrêt de bus par la mise en place d'un candélabre sur le réseau existant. Les travaux consistent donc à terrasser pour mettre en place le massif, couper et prolonger les fourreaux et câbles et mettre en place un mat cylindro-conique de cinq mètres de haut, équipé d'une crosse de type « Mareil » et d'une lanterne de style ancien suspendue.

Armoire de comptage AB poste VILLAGE :

Concernant le poste village, il s'agit de mettre en place un candélabre solaire au niveau de l'impasse du Micocoulier, et la mise en place de lanternes de style ancien sur façade dans la rue de l'ancienne boulangerie.

Armoire de comptage AC poste BUSSIÈRES :

Dans la rue du puit neuf, les travaux comprennent la mise en place de deux poteaux bois équipés de lanterne de type routier et de 110 mètres de câble torsadé 2 x 16 mm² Alu, il faudra prévoir de l'élagage pour dérouler le câble aérien. Sur le même principe, il sera mis en place un nouveau point lumineux sur l'ancien chemin de Nîmes.

Armoire de comptage AD poste LAUZE :

Dans le chemin du moulin, il est prévu de mettre en place deux points lumineux sur poteaux existants, le câble d'alimentation est aussi existant.

Dans le chemin de la Lauze, les travaux consistent à faire une extension de réseau en aérien, avec la mise en place de deux poteaux bois équipés de lanterne de type routier. Il est également prévu de l'élagage sur ce tronçon.

Pour la rue des Espéucas, il s'agit de mettre en place une lanterne routière sur un support existant et déjà alimenté, et l'implantation d'un poteau bois équipé d'une lanterne routière avec la création de 70 ml de réseau aérien torsadé.

Délibération 021/2025 votée à l'unanimité.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Le Maire informe que la Commune a fait l'objet d'une plainte déposée par l'association J'aime Dions pour discrimination. Le contenu de cette plainte a été affiché sur l'ensemble des panneaux d'information municipaux par ladite association.

Devant une telle situation nous avons à notre tour porté plainte pour violation du secret de l'enquête.

Cette dernière démarche ne vise pas à voir notre plainte prospérer mais bien qu'un rappel à la loi puisse être prononcé afin que de tels faits ne se reproduisent plus.

Fin de séance : 21h30

Secrétaire de séance

Fabienne Saint Gratien

Le Maire

Gérard THEOTIME